



## Burkina Faso

### Appui à l'encadrement du secteur aurifère artisanal



Résumé d'évaluation – FSPI 2019-011



Le MEAE publie les synthèses des évaluations des projets financés par le Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI).

## Contexte

Depuis 2009, l'or s'est imposé comme premier produit d'exportation du Burkina Faso. Or, le pays peine à transformer cette manne en véritable levier de développement socio-économique. Majoritairement non déclaré, l'orpaillage pose de sérieux problèmes de droits humains et l'utilisation de substances toxiques (mercure et cyanure) nuit à la qualité de l'air, des sols et des eaux, avec de lourdes conséquences en termes de santé publique et de préservation de l'environnement.

Ce FSPI s'inscrit dans la continuité d'un programme de l'ONUDI qui visait à initier une démarche de filière équitable et transparente par la mise en place d'accompagnements et d'encadrement d'activités artisanales. Il a été mené en collaboration avec l'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales (ANEEMAS) et l'Association des Femmes du secteur Minier du Burkina Faso (AFEMIB).

## Objectifs et activités

Le projet avait pour finalité de renforcer la transparence, la redevabilité et la gouvernance du secteur extractif réparties dans deux composantes :

- 1. Renforcer la redevabilité publique et la mobilisation des ressources internes** issues du secteur extractif en appuyant l'ANEEMAS dans ses actions de sensibilisation et d'autres acteurs dans la gestion et l'application du code minier.
- 2. Contribuer à l'émergence d'une filière or artisanale** porteuse de développement économique et social dans les zones rurales : création d'un site pilote sans produit chimique, appui aux initiatives limitant les impacts écologiques et aux alternatives économiques durables pour les femmes, formation de jeunes.

**Durée du projet :** 24 mois (2019-2020)

**Montant accordé par le MEAE :** 853 000 €

**Thématiques :** droits de l'homme, genre, environnement, écologie

**Marqueur Genre :** 1 (intégration significative du facteur genre)

**Type d'évaluation :** évaluateurs indépendants (INSUCO)

**Méthodologie :** Revue documentaire, visites de terrain (2), entretiens individuels et collectifs de parties-prenantes et bénéficiaires (26 personnes).

### Principales réalisations

- **Sensibilisation sur l'orpaillage : 1000 personnes** issues de la société civile et élus locaux ont été formés par l'ANEEMAS sur la réglementation, la protection de l'environnement, la lutte contre le travail des enfants et la sécurisation des sites aurifères.
- **Renforcement des capacités : 40 agents de l'ANEEMAS** qui ont formé à leur tour **1 400 artisans miniers** (répartis sur 35 sites d'orpaillage) sur les bonnes pratiques d'excavation, de soutènement, de traitement et de protection de l'environnement et création d'un manuel de formation.
- **Autonomisation des femmes : soutien à une association** (112 membres dont 103 femmes) ; **formation et accès au crédit de 90 femmes** pour soutenir le développement de nouvelles activités génératrices de revenus en substitution à l'orpaillage (saponification, préparation et vente du soumbala, élevage de la volaille et de petits ruminants); régularisations administratives permettant à **116 femmes de bénéficier d'un jugement supplétif pour l'obtention d'un acte de naissance et à 180 autres d'obtenir une carte nationale d'identité** ; témoignages rendant compte d'une contribution à l'amélioration de l'hygiène et de l'état de santé des bénéficiaires.

## Résultats de l'évaluation

Toutes les parties prenantes incluant les bénéficiaires, les autorités administratives locales, les partenaires techniques et financiers, **ont confirmé la pertinence du projet**. Ses objectifs ont été jugés bien adaptés aux problématiques de l'exploitation minière et de l'orpaillage qui impactent les communautés (implication des enfants, impacts environnementaux et sociaux, risques sanitaires et sécuritaires).

Le jugement porté sur l'efficacité est quant à lui plus nuancé et il diffère selon l'opérateur chargé de mettre en œuvre les activités. Ainsi, **les activités confiées à l'AFEMIB ont globalement atteint leurs objectifs et produit des effets** qui ont pu être observés en fin de projet. **Les actions d'information et de plaidoyer confiées à l'association ont su mobiliser un public diversifié** : autorités nationales, élus locaux, leaders communaux, acteurs des sites miniers (entreprises, artisans, services techniques..), OSC, partenaires techniques et financiers. De même, **le projet d'appui à l'autonomisation des femmes du site d'orpaillage de la commune de Boudry a généré des résultats prometteurs** pour soutenir le développement de nouvelles activités génératrices de revenus en substitution à l'orpaillage (cf. encart sur les résultats).

Les résultats observés sur les activités mises en œuvre par l'ANEEMAS sont plus contrastés. Les nombreuses formations dispensées par cet opérateur ont été appréciées et jugées utiles par les bénéficiaires et la création d'un manuel de bonnes pratiques va permettre une continuité dans le temps de cette activité de formation. Cependant, **les autres activités prévues ont généré des tensions entre les artisans miniers et les équipes de l'opérateur** (étude de faisabilité pour l'identification d'un site pilote). Les consultants estiment que l'opérateur a souffert d'une faible légitimité au sein des communautés (préexistante au déploiement des activités) et qu'elle n'a pas su réagir à temps pour développer un climat de confiance. Bien que les parties prenantes aient reconnu la pertinence des activités prévues, l'absence d'implication des communautés dans leur conception, le manque de communication et de transparence dans la mise en œuvre ainsi que le manque de connaissance du contexte local ont provoqué des incompréhensions, l'interruption du dialogue et le blocage des activités.

En termes de complémentarité avec les initiatives financées par d'autres bailleurs, les évaluateurs estiment que **le projet aurait gagné à renforcer ses liens avec d'autres projets menés dans les mêmes zones, ou mis en œuvre par les mêmes opérateurs**.

Les évaluateurs mettent en avant plusieurs **résultats structurants susceptibles de favoriser la durabilité des résultats obtenus** : la **création d'une association** regroupant plus d'une centaine de femmes du secteur minier ayant pour objectif de soutenir leur reconversion en favorisant le développement de nouvelles activités génératrices de revenus; **l'accès à des équipements et au micro-crédit** de 90 femmes pour soutenir le développement de leurs activités économiques ; le **renforcement des capacités** des salariés de l'ANEEMAS, qui est susceptible de contribuer à un meilleur ancrage et reconnaissance du rôle de cette agence dans la gestion de l'artisanat minier.

## Recommandations

### Pour l'ANEEMAS :

**1. Rétablir la confiance par une meilleure concertation et adaptation des actions aux besoins des bénéficiaires :** Renforcer l'information, les concertations avec tous les acteurs, garantir la transparence et rétablir la confiance ; trouver un nouveau site pilote et un accord avec les propriétaires terriens ; créer des comités de gestion du foncier et des conflits ; se limiter pour l'instant à l'encadrement des activités artisanales (sensibilisation-formations) et mettre l'accent sur l'organisation des acheteurs d'or sur les sites ; proposer des formations favorisant l'autonomisation en identifiant préalablement les besoins auprès des femmes et des jeunes.

### Pour l'association des femmes du secteur minier de Yaïka :

**2. Renforcer les capacités de l'association et l'accès aux prêts :** construire un local pour l'association et organiser des voyages d'étude pour que les bénéficiaires acquièrent et partagent des expériences afin d'optimiser leurs activités ; faciliter l'accès aux prêts pour les bénéficiaires en renégociant les conditions d'éligibilité et en allégeant certains frais imposables aux bénéficiaires.

### Pour le SCAC :

**3. Renforcer la complémentarité des projets avec les autres initiales et leur suivi :** impliquer les parties prenantes dès la conception du projet (acteurs nationaux, OSC, représentants des sites d'orpaillage) : réaliser une cartographie des parties prenantes selon leur niveau d'influence et leur positionnement sur le projet afin de favoriser l'acceptabilité et l'appropriation du projet ; assurer un suivi régulier des activités ; définir précisément les objectifs et résultats attendus afin d'identifier les enjeux et défis du projet et de faire un suivi rapproché sur la base d'outils alimentés régulièrement pouvant mener à des mesures correctives ; mieux prendre en compte des initiatives similaires afin d'être complémentaire et cohérent avec les projets d'autres bailleurs mis en œuvre dans ce domaine au Burkina.